



CONSEIL COMMUNAL III

Lycée - Peylanne
Plume la Poule



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 21 FEVRIER 2023

Madame CHADEBOST, Présidente du conseil communal ouvre la séance.

Il s'agit de la dernière réunion de l'instance avant la mise en place des conseils participatifs de quartier qui vont succéder aux conseils communaux. Pour rappel, l'appel à candidature des volontaires pour intégrer les futurs conseils participatifs a débuté le 15 décembre et s'est terminée le 15 février. Une prolongation du dépôt des candidatures a été actée pour obtenir le plus de candidatures possibles. Les talençais ont désormais la possibilité de postuler jusqu'au 6 mars à 18 h. Le tirage au sort aura lieu le 9 mars à 18h à la salle François MAURIAC. Tous les candidats seront invités à assister à cet événement.

Plan potelets – proposition d'emplacements des conseillers :

- Au niveau de l'école Lasserre : positionner 1 potelet à chaque entrée de l'allée Samuel Paty pour y empêcher la circulation de véhicules.
- Rue f. Sevène (angle rue Lafontaine) : il manque un potelet juste au bout car les voitures sortent au milieu.
- Rue Voltaire : présence permanente de véhicules, notamment d'utilitaires, sur le trottoir. Cela présente un risque notamment au débouché sur la route de Toulouse en raison du manque de visibilité que cela induit.

Idées de positionnement pour des radars pédagogiques :

- Rue Georges Lasserre
- Rue Peydavant (rond-point Crespy / dos d'âne rue de Mégret)
- Avenue Roul (au niveau des 3 stop)
- Rue de Suzon (feux au niveau de la boulangerie)

Les conseillers demandent que les résultats des comptages soient présentés à l'occasion d'une prochaine réunion.

Parc de Leysotte :

Un atelier a été organisée avec les riverains immédiats du site pour travailler sur la future réhabilitation du site. Cette démarche a été engagée pour faire suite à une pétition envoyée contre un aménagement sur ce site.

L'idée est de reproduire ce type de réunions sous forme d'atelier. Il s'agira de faire travailler les habitants pour identifier les besoins, les usages et les attentes. A partir de ces éléments ce sont les services de la ville qui élaboreront des principes d'aménagements.

Cette démarche s'appliquera également pour aménager les différents espaces verts du territoire du conseil participatif de quartier n°5 dans les mois prochains. L'objectif sera d'identifier les espaces de proximité et développer une logique de complémentarité sur le territoire.

Le travail des prochains conseils participatifs de quartier sera ainsi la continuité du travail engagé par le conseil communal.

Informations diverses :

Madame Chadebost informe le conseil que les deux résidences autonomes situées sur le périmètre du Conseil (Bel-Air et Gardères) vont ouvrir leurs animations au public extérieur. Cette information peut être relayée auprès des habitants des quartiers concernés.

Plus aucun point n'étant abordé, la séance est levée à 20 h.